

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 160-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.885

Déposée le: 01.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)

Knutti (Weissenburg, UDC)
von Känel (Lenk i.S., UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Coûts de l'expertise du professeur Rütsche sur l'initiative sur les sites hospitaliers

L'initiative populaire sur les sites hospitaliers a été déposée en janvier 2014 avec près de 26 000 signatures. Durant la phase préparatoire, les auteurs et auteures ont soigneusement clarifié le texte de l'initiative d'un point de vue juridique et la Chancellerie d'Etat l'a soumis à un examen préliminaire.

Nous nous demandons par conséquent s'il était bien nécessaire de demander aussi une expertise externe.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil-exécutif a-t-il fait réaliser cette expertise alors que la Chancellerie d'Etat avait déjà procédé à un examen préliminaire ?

2. Pourquoi le Conseil-exécutif a-t-il choisi de confier cette expertise à un externe ?

3. Combien cela a-t-il coûté ?

Motivation de l'urgence :

L'expertise prend clairement position sur la validité de l'initiative et est en lien direct avec la motion 143-2014, « Non au démantèlement des hôpitaux publics », qui sera traitée à la session de septembre.